

Liège, le 19 décembre 2018

Madame,  
Monsieur,

Suite à votre prestation de serment en tant que conseiller communal de la ville de Liège, nous souhaitons connaître votre position sur l'ouverture dominicale des grandes enseignes.

Vos réponses seront transférées à tous nos affiliés du secteur travaillant ou vivant dans la commune de Liège.

Depuis le 25 janvier 2014, un arrêté ministériel signé par Madame Sabine Laruelle reconnaît une partie du territoire de la ville de Liège comme centre touristique.

La mise en place d'une zone touristique peut avoir un impact important sur les travailleuses et les travailleurs du commerce.

#### 1. Nombre de dimanches

En Belgique, une entreprise relevant des CP 202-311-312 peut ouvrir jusqu'à 6 dimanches par an sous condition de négociation avec les organisations syndicales. Il existe une législation permettant aux petits indépendants des CP 201-202.01 d'ouvrir plus souvent en fermant un autre jour de la semaine par exemple ou encore en ouvrant le dimanche jusqu'à midi.

La mise en place d'une zone touristique a pour conséquence que les grandes entreprises peuvent ouvrir un nombre important de dimanches sur l'année. Cette décision a un impact catastrophique sur la conciliation vie privée/vie professionnelle des travailleuses et travailleurs du secteur.

#### 2. Sursalaire

Dans une zone touristique, un sursalaire pour le travail le dimanche n'est pas une obligation légale.

En Belgique, dans une partie du secteur commerce, les 6 premiers dimanches sont soumis à la mise place d'un sursalaire par la législation et/ou la négociation au sein de l'entreprise.

En effet, dans les entreprises avec délégation syndicale, nous négocions ce sursalaire.

Par contre, dans les enseignes où il n'y a pas de délégation syndicale, ce sursalaire soit n'existe pas soit a déjà disparu.

Par manque de rentabilité, les enseignes sont, majoritairement, opposées à l'ouverture le dimanche mais se sentent obligées d'ouvrir si l'enseigne concurrente ouvre.

Les ouvertures des dimanches supplémentaires et les heures tardives deviennent un nouvel outil de concurrence entre les entreprises dont les victimes sont finalement les membres du personnel.

### 3. La base volontaire

Toujours dans les 6 dimanches sectoriels, la travailleuse ou le travailleur doit être volontaire pour travailler le dimanche.

Dans une zone touristique, le volontariat n'existe plus qu'en théorie.

En effet, dans de nombreuses entreprises, des pressions sont faites sur les travailleurs lorsqu'ils refusent de travailler le dimanche.

### 4. Création d'emploi

Un mythe existe qui fait croire que l'ouverture du dimanche crée de l'emploi.

C'est totalement faux car le chiffre d'affaire des entreprises est lissé sur 7 jours au lieu de 6 jours. Les entreprises décident donc de retirer des heures en magasin la semaine pour couvrir leurs dimanches et cela crée une surcharge de travail toute la semaine qui pèse sur le personnel.

### 5. Environnement

En parallèle des ouvertures des magasins le dimanche, un accord est souvent conclu avec les sociétés de parking pour diminuer leur prix le dimanche afin d'attirer des clients.

Dans une époque où la question environnementale est aussi importante, nous nous demandons s'il est bien raisonnable d'avoir encore plus de dimanches avec voitures à Liège.

### 6. Indépendants vs grosses enseignes

La majorité communale a de nombreux outils à sa disposition pour permettre à de nombreux indépendants qui le souhaitent d'ouvrir plus de dimanches.

L'ouverture des grandes enseignes internationales le dimanche crée une concurrence directe avec les petits indépendants se trouvant dans la zone historique de notre ville.

L'Union des Classes Moyennes et l'Unizo s'opposent d'ailleurs à toute extension des ouvertures.

En annexe de ce courrier, nous vous adressons notre brochure détaillée concernant le travail le dimanche dans le secteur commerce.

Nous attendons votre réponse pour le 26 janvier 2019 pour que nous puissions renvoyer vos réponses par courrier à nos affiliés du secteur.

Merci d'avance pour votre réponse.

Bien à vous,



*Brigitte Streel & Anne-Marie Dierckx*  
CNE Commerce Liège